

■ JOUARRE

CONSEIL MUNICIPAL. Le budget enfin voté, mais aussitôt attaqué par l'opposition

Si le vote du budget a été adopté mercredi soir, avec cette fois la présence des élus de la majorité, l'opposition le déclare non conforme à la loi et écrit au préfet.

Le conseil municipal de Jouarre s'est réuni mercredi soir pour voter son budget. On se souvient qu'une première réunion avait eu lieu le 14 avril. Une réunion pour rien car le quorum n'était pas atteint lors de cette assemblée. « La date légale limite pour voter le budget est le 15 avril. Organiser un conseil municipal dans la précipitation le 14 avril démontre une désorganisation et une incompétence notoire de Fabien Vallée et de son équipe municipale » avait alors pointé les élus d'opposition, « le quorum n'étant pas atteint, les élus de l'opposition que nous sommes, avons souhaité ne pas prendre part à ce simulacre de démocratie et avons quitté le conseil municipal. »



Lors de la réunion de mercredi soir le quorum était cette fois atteint.

Hors délai ?

Une nouvelle réunion du conseil était programmée ce mercredi 26 avril. Cette fois, le scénario devait être différent avec la présence de tous les élus en exercice de la majorité municipale. Il a donc été voté par cette majorité.

L'opposition a souligné le vote du budget « hors délai » et a attiré l'attention sur un budget « non conforme à la loi car il ne respecte pas les règles imposées par la loi en termes d'équilibre. Nous allons adresser un courrier à l'attention du préfet et à la cour des comptes à ce sujet. »

De son côté, Fabien Vallée,

maire, déclare : « Malgré les efforts des élus de l'opposition pour bloquer le vote du budget et bloquer le travail de la commune vendredi 14 avril, le budget a été voté à l'unanimité ce mercredi 26 avril, hors délais de quelques jours puisque la date limite était le 22 avril. La loi prévoit que le budget sera déféré

à la chambre régionale des comptes. Toutefois, le conseil municipal ayant adopté le budget par voie d'une délibération n'est entaché ni d'incompétence ni d'erreur de droit » a déclaré jeudi matin Fabien Vallée, maire de Jouarre.

Gérard ROGER

NOUVEAU propriétaire ! NOUVELLE carte !

Cuisine traditionnelle française,
produits frais et de terroir.

Menu
à partir de 14€
DATE POUR TOUS LES RESTAURANTS

MRS
RELAIS DU SILENCE



AUBERGE DE LA SOURCE
B, place Saint-Barthélemy - SAINT-OUEN-SUR-MORIN
01 60 24 80 61 - www.aubergedelasource.fr

Maître
Restaurateur

■ En bref

■ JOUARRE

Marché nocturne. Vendredi 28 avril : Chaque dernier vendredi du mois se tient sur la place de la mairie le marché nocturne de 17 h à 20 h. Si vous souhaitez devenir exposant, vous pouvez contacter la mairie au 01.60.24.26.26.

Véhicules anciens. Le dimanche 21 mai, l'association des Vieilles Mécaniques Jotracienne organise dans la zone artisanale, Jouar'rétro rassemblement de véhicules anciens et concours d'élégance. 8 h 30 : accueil des participants et inscription à la promenade et concours d'élégance. De 10 h à 12 h 30, promenade des véhicules anciens. A 14 h : passage du jury auprès des véhicules anciens pour le concours d'élégance. A 16 h : remise des coupes. Restauration et buvette sur place - animations - entrée gratuite. Pour tout renseignement ou inscriptions contacter par mail : avmj77@hotmail.fr ou 06.23.04.23.55.

Printemps des arts. Il aura lieu du 9 au 11 juin, rue Montmorin.

Fête de la musique. Le comité des fêtes propose une scène ouverte le samedi 24 juin de 15 h à 18 h 30. Les inscriptions sont ouvertes au 06.52.20.43.42.

■ LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Souvenir des déportés. Cérémonie le dimanche 30 avril : A 10 h, au carré militaire, à 10 h 30 au monument des anciens combattants, à 11 h, messe à l'église.

Conseil municipal. Le conseil municipal se réunira le mardi 2 mai à la salle du conseil à 19 h 30.

Amis de l'orgue. Les Amis de l'orgue organisent le dimanche 30 avril à 16 h 30 en l'église, un concert saxophone et orgue. Libre